



O.V.V Agrément 018-2012

ZI Les Estroublans
33 rue de Berlin
13127 VITROLLES

Tél : 09 70 719 752

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Catalogue consultable sur

www.alcopa-auction.fr

EXPOSITIONS :

LE JOUR DES VENTES DE 9H00 A 10H30

CONDITIONS DE VENTE

POUR PARTICIPER AUX VENTES AUX ENCHERES IL FAUT
IMPERATIVEMENT ETRE MUNI DE :
UN **ACOMPTE** PAR VÉHICULE ADJUGE EN **CARTE BANCAIRE**

- DE **600 €** POUR TOUTE ADJUDICATION
- DE **1 500 €** POUR LES VEHICULES COLLECTORS ET MATERIELS

LES ACOMPTE PAR CARTE BANCAIRE DE SOCIÉTÉ DOIVENT ETRE ACCOMPAGNES **DU KBIS DE LA SOCIETE (moins de 3 mois) ET DE LA COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ DU GÉRANT AINSI QU'UNE PROCURATION SIGNÉE DE SA MAIN EN CAS D'ABSENCE.**

LES FRAIS LEGAUX EN SUS DU MONTANT DE L'ADJUDICATION SONT DE :

- 14.40% TTC soit 12% HT (avec un minimum de 360€ TTC / 300€ HT)
- Frais de dossier supplémentaires pour toute vente live 80 € TTC par véhicule
- Frais supplémentaires pour les véhicules électriques 45 € TTC par véhicule
- Frais de ventes ci-dessous :

| Pour les véhicules bénéficiant de la garantie CIRANO | Pour tous les autres véhicules |
|--|--------------------------------|
| 225 € TTC | 140 € TTC |

*GARANTIE CIRANO

La plupart des véhicules bénéficient d'une garantie **CIRANO** de 3 mois pour les véhicules âgés de moins de 10 ans, de moins de 150 000 Kms et jusqu'à 300 cv. (Hors Professionnels de l'Automobiles, Sociétés de Transport de personnes ou de marchandises, Ambulance, Spectacles, Cascades, Epreuves sportives ou de vitesse, Rallye, Course, Société de location et de fret, véhicules destinés à l'export).

CONDITIONS DE PAIEMENT DES VEHICULES

LE REGLEMENT DES VEHICULES EST A EFFECTUER DANS UN DÉLAI DE **8 JOURS** À COMPTER DU JOUR DE LA VENTE.

PAIEMENT UNIQUEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE OU CARTE BLEUE (compte bancaire en France)
PAR MESURE DE SECURITE AUCUN REGLEMENT EN ESPÈCES NE SERA ACCEPTE

ATTENTION !

TOUTE ANNULATION ET TOUT VEHICULE NON REGLE **8 JOURS** APRES LA VENTE SERA REMIS EN VENTE ET
L'ACOMPTE SERA DÉFINITIVEMENT PERDU.

AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ACCEPTÉE

MISE À DISPOSITION ET ENLÈVEMENT DES VÉHICULES

La prise de possession des véhicules acquis doit être réalisée dans un délai maximum de 3 jours suivant la vente. **Passé ce délai, des frais de gardiennage seront facturés au prix de 40€/jour et par véhicule.**

Pour rappel : tout véhicule non réglé 8 jours après la vente sera remis en vente et l'acompte sera définitivement perdu.

VÉHICULES SANS CONTRÔLE TECHNIQUE

Les véhicules sans Contrôle Technique sont vendus en l'état et sans réclamation. Les pannes sont données à titre indicatif, sous réserves d'autres pannes.

POUR RAPPEL :

SONT EXCLUSIVEMENT RESERVES A PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILES :

LES VÉHICULES ACCIDENTES, EPAVES ET NON ROULANTS

OU PRESENTANT UNE DEFAILLANCE CRITIQUE SUR LE CONTROLE TECHNIQUE :

ENLEVEMENT UNIQUEMENT SUR CAMION PLATEAU

DESCRIPTIF

Les mentions portées sur l'intégralité du descriptif ne le sont qu'à titre indicatif, sous toutes réserves et n'engagent nullement la responsabilité de la société ALCOPA AUCTION.

TOUS LES ÉQUIPEMENTS SONT DONNES À TITRE INDICATIF SANS VÉRIFICATION DE LEUR ÉTAT DE FONCTIONNEMENT.

CONFORMÉMENT AU DÉCRET N°2000-576 DU 28/06/2000, LE KILOMÉTRAGE ANNONCE EST CELUI INSCRIT AU COMPTEUR NON GARANTI.

LES PHOTOS DETAILLÉES AINSI QUE LE CONTROLE TECHNIQUE SONT CONSULTABLES SUR NOTRE SITE INTERNET

UNE ADJUDICATION EST DEFINITIVE ET NE PEUT ETRE ANNULEE

« De par la législation en vigueur, les ventes aux enchères publiques sont explicitement exclues du champ du droit de rétractation par l'ordonnance 2001-741 du 23 août 2001 (art. 121-17 du code de la consommation). En raison de ce principe, chaque adjudication est définitive ; c'est l'adjudication et non le paiement qui valide l'achat.

Tout défaut de l'acquéreur entraîne la perte de la caution correspondante.

L'adjudicataire qui refuserait d'assumer ses obligations s'exposerait à des poursuites légales et/ou son exclusion immédiate et définitive des ventes aux enchères publiques notifiée par décisions administratives. »